

SEANCE DU 27 JANVIER 2011

L'an deux mil onze, le vingt-sept du mois de janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, VANNEAU André, FRANCHET Eveline, FOUCHER Evelyne. TOUCHAIN Yves, DOMINGUEZ Pascal, FRANCHET Jean-Louis, FUSIL Daniel, CHENNEVEAU Christelle, MANUEL Jacqueline.

Absents : néant

Mme Michèle BERIAIM a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION BIBLIOTHEQUE :

Monsieur le maire expose au conseil qu'il a reçu une convention du conseil général relative à la création et au développement d'un point lecture desservi par le bibliobus. La signature d'une convention entre la collectivité et le conseil général est nécessaire à l'obtention d'une subvention et des services de prêt de documents.

Après avoir pris connaissance des termes de cette convention, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'accepter et de donner tous pouvoirs au maire pour la signer.

EMPRUNT ECOLE :

Il n'a pas été nécessaire de réaliser l'emprunt prévu au BP 2010 pour les travaux de l'école. Toutefois, il faudra emprunter sur 2011 afin de payer les travaux de la 1^{ère} tranche. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à commencer les négociations avec les banques avant le vote du budget primitif.

DEMANDES DE SUBVENTION ECOLE :

Le conseil décide à l'unanimité de solliciter des subventions pour les futures tranches : FEADER, Dotation Rurale de Solidarité, Pays de Grande Sologne, conseil général, DGE.

QUESTIONS DIVERSES :

Indemnités adjoint : Monsieur le maire informe le conseil qu'un adjoint demande à ne plus percevoir d'indemnités. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accepter cette requête.

Courrier des AFN : Monsieur le maire donne lecture au conseil d'un courrier des AFN expliquant qu'une autre association et la leur n'ont reçu « que » 120€ de subvention en 2010, alors que les autres associations en ont reçu 160... Monsieur le maire expose qu'il a effectué quelques recherches dans les délibérations du conseil municipal et que cette situation ne date pas d'hier, puisqu'en 1972, date à laquelle il est remonté, les subventions aux associations étaient déjà accordées dans les mêmes proportions. Depuis 40 ans, tous les conseils municipaux successifs ont reconduit cette situation. La question sera étudiée l'année prochaine lors du vote des subventions aux associations.

Numérotation des maisons : le conseil municipal, qui avait déjà engagé une réflexion sur ce sujet, conscient de ce que l'absence de numérotation des maisons posait des problèmes, décide de procéder à la numérotation dans les hameaux de Rotte, Le Chêne, Grands Champs et La Vallée des Ouches, et décide de retenir la numérotation métrique.

Terrain prêté au Club Modélisme : le club demande la pose d'un compteur électrique sur le poteau existant pour ne plus avoir à utiliser de groupe lors de leurs compétitions. Le conseil estime qu'il leur coûtera moins cher d'utiliser un groupe 3 fois par an que de payer un abonnement de compteur à l'année.

Ecole : Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu un message de l'école qui demande que les habitants de la commune soient informés que l'école collecte les cartouches d'imprimante usagées afin de les recycler, et ce, au bénéfice de la coopérative scolaire. Il est décidé de diffuser cette information sur le site de la commune.

Communauté de communes : Monsieur le maire informe le conseil que la Communauté de Communes de la Sologne des Etangs a renouvelé pour 2011 la convention avec +FM et souhaite rappeler aux

associations des communes membres qu'à ce titres, elles peuvent faire diffuser gratuitement l'annonce de leurs manifestations. Cette information sera relayée sur le site de la commune.

SIEOM : Monsieur le maire donne lecture au conseil d'un courrier du Syndicat d'Ordures Ménagères qui mène une réflexion sur la collecte les jours fériés et souhaite recueillir l'avis des communes concernées. Le syndicat rappelle qu'une collecte un jour férié coûte 2.800€TTC. Il propose 4 pistes de réflexion : soit collecter ou rattraper tous les jours fériés, soit collecter seulement les lundis fériés, soit collecter seulement les jours fériés en période estivale, soit ne collecter aucun jour férié, sans rattrapage. Après en avoir longuement discuté, le conseil décide que son délégué au syndicat devra choisir la solution la plus pratique, tout en évitant un surcoût trop important pour les usagers.

Eclairage public : il est signalé un dysfonctionnement dans les heures d'éclairage public. Monsieur le maire informe le conseil qu'il est déjà au courant de ce problème, en cours de résolution par les services techniques. Il semble qu'il s'agisse d'un dérèglement de la pendule, qui a été recalée et sera observée afin de trouver une solution rapide.

Foyer socio-éducatif du collège de Neung : Le conseil est informé que le foyer socio-éducatif organise chaque année une boum pour les enfants du collège, dans la salle des fêtes de l'une des communes des alentours. Cette année, le foyer souhaite utiliser la salle des fêtes de Dhuizon. Le conseil, considérant que cette manifestation a lieu au bénéfice des enfants du collège, dont la plus forte proportion sont des enfants de Dhuizon, décide à titre exceptionnel de louer la salle des fêtes au prix des associations de la commune, soit 250€

Elections cantonales : Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de lui faire savoir qui serait absent lors des prochaines élections, afin de préparer le bureau de vote des 20 et 27 mars. Chacun ayant donné ses disponibilités, il est décidé que le tableau récapitulatif sera adressé prochainement par voie électronique.

Sécurité du bourg : un plan global de sécurité est en cours d'élaboration. Des demandes de subventions pourront ensuite être faites et la réalisation des travaux aura lieu par tranches.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20H20.